



# SAINT-DIDIER SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

## COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23  
Présents : 18  
Représentés : 3  
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Pierrette BROSSE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Benoit PEIGNÉ) - Fabrice RAPHAEL (pouvoir à Renaud DUMAY) - Fabienne PIRON (pouvoir à Françoise DURAND) - Johan PIOLLET - Jérémy DERMETZ

Secrétaire de séance : Christophe BOUQUIN-JAFFRE

#### N°2023.06.28.7- Tarifs des concessions du cimetière communal

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

FIXE les tarifs des emplacements au cimetière de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

CATEGORIE CONCESSION (l : 2,20 m X L : 1 m)	Tarifs
50 ans	500,00 €
30 ans	300,00 €
15 ans	150,00 €
Temporaire (caveau provisoire pour une utilisation au-delà de 30 jours)	50,00 €

Cavurne (l : 1 m X L : 1 m)	Tarifs
50 ans	350,00 €
30 ans	200,00 €
15 ans	100,00 €

Case Columbarium (l : 42 cm X p : 40 cm X h : 40 cm)	Tarifs
30 ans	500,00 €
15 ans	250,00 €
10 ans	150,00€

Jardin du souvenir	Tarifs
Dispersion et inscription sur le registre en mairie en présence de la police municipale ou d'un élu	15,00 €
Plaque : fourniture et pose	Gratuit
La municipalité prendra en charge la gravure et le pose de la plaque sur la colonne du souvenir. Toutefois, l'implantation de cette plaque n'est pas obligatoire et sera effectuée sur simple demande	Accusé de réception en préfecture 001-210103487-20230628-2023_06_28_07-DE Date de réception préfecture : 24/07/2023

**PRÉCISE** qu'un tiers du montant des concessions, des cases columbariums et des cavurne est réservé au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 28 juin 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication/et ou notification le  
Le Maire  
Renaud DUMAY

Le Maire,

Renaud DUMAY



Accusé de réception en préfecture  
001-210103487-20230628-2023\_06\_28\_07-DE  
Date de réception préfecture : 24/07/2023